

AMENDEMENT D'AUDREY BELIM ADOPTÉ EN PREMIÈRE LECTURE

Les publicités pour les alcools taxées

Audrey Bélim a fait adopter avant-hier au Sénat un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Celui-ci vise à taxer les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques à La Réunion. La ministre de la Santé et la rapporteure de la commission s'y sont opposées.

Des «excuses» après un laconique «avis défavorable». La ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, et la rapporteure de la commission des affaires sociales, Élisabeth Doineau, ont passé un sale quart d'heure, avant-hier au Sénat.

Tout est parti d'un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale déposé par la Réunionnaise Audrey Bélim. Celle-ci a proposé de taxer à 1% les publicités en faveur des boissons alcooliques à La Réunion (aussi bien les boissons locales comme le rhum et la bière que celles importées comme le whisky) pour les sociétés réalisant plus de deux millions d'euros de chiffre d'affaires. La somme rapportée n'irait pas dans les caisses de l'Etat mais abonderait le Fonds de lutte contre les addictions.

«Pas une punition»

Selon Audrey Bélim, «10% des usagers consomment 69% des volumes d'alcool à La Réunion, avec des conséquences sanitaires et humaines importantes en termes de violences intrafamiliales, d'accidents de la route, de trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale ou de maladies chroniques».

«Il n'est pas question de punir ceux qui produisent ou consomment de l'alcool, a justifié la sénatrice. Mais il y a une consommation excessive qui est dangereuse. C'est un fait de société. Pas un fait divers. Il faut donc accompagner un petit peu ce territoire pour qu'il se défende contre ce fléau».



L'objet de l'amendement est de «lutter contre la consommation excessive d'alcool».

Avant Audrey Bélim, Nassimah Dindar et Anne-Marie Payet s'étaient déjà mobilisés au Sénat sur cette question des ravages causés par l'alcool à La Réunion.

Élisabeth Doineau et Geneviève Darrieussecq se sont dans un premier temps contentées de rejeter cet amendement, sans apporter d'explication. Cela a suscité une volée de bois vert chez les sénateurs, quel que ce soit leur bord politique.

Viviane Malet (autre sénatrice réunionnaise, groupe Les Républicains) a soutenu la démarche d'Audrey Bélim. Et Laurence Rossignol (groupe socialiste) y a vu «un appel au secours» ainsi qu'un «véritable déni» de la part de la représentante du gouvernement.

La ministre de la Santé a tenté de se raccrocher aux branches,

rappelant qu'elle est déjà venue à La Réunion en tant que ministre des Handicapés et qu'elle connaît donc le contexte local. Elle a assuré que sa réponse n'était pas le signe d'une «méconnaissance ou d'un manque d'intérêt». Mais qu'elle avait trouvé «intéressante» la proposition de loi évoquée par la rapporteure, y voyant «quelque chose de construit» donc plus facile à «mettre en œuvre techniquement ou juridiquement».

«Vote rare»

Élisabeth Doineau a elle aussi présenté ses excuses, mettant en avant l'opportunité d'une proposition de loi ne se limitant pas à La Réunion mais étendue aux autres territoires d'outre-mer voire à l'Hexagone. «Il faut travailler tous ensemble pour arriver à un texte techniquement tenable».

Les sénateurs ont jugé qu'il n'était pas nécessaire d'attendre

cette proposition de loi et ont massivement voté en faveur de l'amendement d'Audrey Bélim, ce qui a réjoui la Réunionnaise : «C'est un vote rare, au-delà des clivages politiques et qui transcende les appartenances partisans. Socialistes, écologistes, communistes, centristes et républicains se sont unanimement mobilisés. Ce vote montre notre capacité, trop rare, à agir collectivement face à des défis sociétaux majeurs».

Le sort de l'amendement d'Audrey Bélim est désormais entre les mains du gouvernement et des élus qui siègeront en commission mixte paritaire. C'est en effet le texte issu de la CMP qui sera présenté ensuite à l'Assemblée. Sans doute en ayant recours à l'article 49.3 de la Constitution. Et donc avec une motion de censure à la clef. Autant dire que la taxation des publicités pour l'alcool a encore quelques écueils à franchir avant de se matérialiser.

Cédric BOULLAND

LE BTP (PROVISOIREMENT) EN COMPETITIVITE RENFORCEE

GROS PLAN
Audrey Bélim, Viviane Malet et Victorin Lurel ont tous les trois déposé et fait adopter au Sénat le même amendement (inspiré par la Fedom) au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Celui-ci place les entreprises de BTP de La Réunion, de Guadeloupe et de Martinique dans le barème renforcé du régime d'exonérations de charges sociales patronales outre-mer pour les années 2026 et 2027. Coût estimé pour l'Etat : 50 millions d'euros par an. Cette demande est motivée par les difficultés rencontrées par la branche (raréfaction de la commande publique et privée, flambée du coût des matériaux de construction) avec la nécessité de réduire le coût du travail pour sauvegarder les emplois. Adoptée contre l'avis du gouvernement, cette disposition a peu de chances d'être intégrée dans le texte final.

GREVE A LA CENTRALE EDF DU PORT-EST

La mobilisation se poursuit

Après une nouvelle série de négociations infructueuses entre la direction d'EDF-PEI Port-Est et les agents de la centrale en grève depuis lundi, le mouvement se poursuit ce week-end.

Si des avancées notables sur le cahier des revendications ont pu être actées entre les parties en présence, aucun accord définitif n'a encore été signé et plusieurs points de blocage demeurent.

«Nous n'avons toujours pas de

retour favorable sur nos demandes concernant les primes annuelles, qui sont au coeur des discussions», constate Yoen Deboisvilliers, secrétaire CSE et représentant syndical du syndicat majoritaire CGTR-IEG (industries électriques et gazières).

D'une part les grévistes, plus de 60% des 105 agents de la centrale (dont des cadres et personnels administratifs), réclament une prime en lien avec la conversion à la biomasse liquide à hauteur de

3500 euros. D'autre part la direction locale de PEI qui contraint ses efforts à hauteur de 800 euros.

Par ailleurs, les grévistes demandent la rétroactivité du versement des indemnités de pénibilité revalorisées suite à la conversion, au moins pour l'année 2024. «Mais la direction continue de refuser toute rétroactivité, même si nous sommes tombés d'accord sur un montant».

Depuis jeudi soir, le piquet de grève installé à l'entrée de la cen-

trale ce mardi s'est déporté sur les voies de circulation voisines. Les personnels mobilisés ont reçu par ailleurs le soutien de plusieurs fédérations et sections CGTR comme Ports et Docks, BTP ou encore Albioma.

Sur le plan de la production, jusqu'à quatre moteurs ont été arrêtés en raison du manque de maintenance, laissant planer une crainte sur la distribution et de possibles périodes de délestage.

En bref

Jets de galets mortels

M^e Hoarau fait appel

Le bâtonnier Georges-André Hoarau est particulièrement remonté contre le jugement qui a envoyé pour neuf ans son client en prison. L'adolescent est un des deux lanceurs de galets sur la RN1 au Port le 30 septembre 2023. Kenya, une mère de famille âgée de 25 ans, était décédée. Le bâtonnier a fait appel du jugement hier matin.

Saint-Pierre

Collision mortelle à Pierrefonds

Un automobiliste était toujours en garde à vue hier soir après avoir percuté de plein fouet jeudi soir une voiture sur la 2X2 voies, selon le syndicat Alliance. Une femme de 51 ans est décédée. Vitesse et alcoolémie pourraient être en cause.

Santé

Levée du préavis de grève au GHER

Force ouvrière Services publics et de santé, qui avait émis un préavis de grève pour lundi, a signé hier le protocole de sortie de conflit à l'issue de deux réunions de négociations. Le syndicat dit avoir obtenu satisfaction sur plusieurs de ses revendications, notamment l'embauche de deux infirmiers pour l'unité de soins intensifs respiratoires (USC Usir), un dispositif d'indemnisation exceptionnelle pour les heures supplémentaires des sages-femmes et une réorganisation du service brancardage.

CHU Nord

Incident au bâtiment des soins critiques

Le CHU de La Réunion confirme qu'un incident impliquant des émanations d'odeurs inhabituelles a été détecté ce matin au sein du laboratoire HLa (Histocompatibilité). «Les analyses menées par le SDIS ont confirmé l'absence de toxicité des émanations détectées, selon le CHU.

Stationnement payant

Alerte aux messages frauduleux

La SPL OPUS (Optimisation des Politiques Urbaines du Sud) signale qu'un SMS et un Email frauduleux sont envoyés aux usagers. Le message les invite à procéder au règlement de leur stationnement dans les 3 jours pour défaut de paiement de stationnement. Ce message n'émane pas de leurs services et les agents ne disposent d'aucune donnée personnelle sur l'utilisateur. Il ne faut surtout pas y donner suite, au risque de subir des escroqueries par phishing met en garde la mairie de Saint-Pierre.

Sainte-Suzanne

Bouge avec mon kartié

Une journée de jeux et de convivialité a lieu ce samedi à la salle polyvalente de Bagatelle de 9h à 17h avec notamment au programme concours de belote, de cuisine et un plateau musical à 16h avec Aniela, Radia Segá et Rasmendo.

Saint-Denis

Brocante théâtre

Rendez-vous demain au théâtre du Grand marché de Saint-Denis, de 8h à 17h pour une brocante originale : le centre dramatique de l'océan Indien va être vidé. Une brocante est organisée demain avec du matériel son et lumière à acheter.

JP GRANIT
MARBRIERIE FUNÉRAIRE

3 AGENCES AUTOUR DE L'ÎLE

2 RUE LAURET ROGER SERGE
97427 L'ÉTANG-SALÉ
(près du cimetière)

10 RUE ALEXANDRE DE LASSERVE
97420 LE PORT
(angle avec la rue de St-Paul)

1452 AVENUE ILE DE FRANCE
97440 SAINT-ANDRÉ
(près du temple tamoule)

DEVIS PERSONNALISÉ ET GRATUIT

0262 490 591 WWW.JPGRANIT.RE

